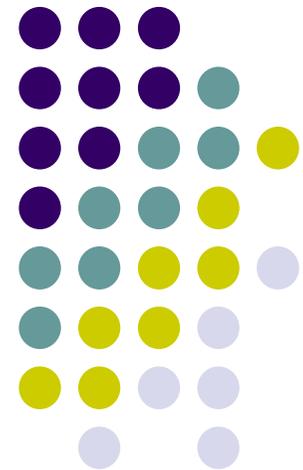


Du référentiel PE 2006 au référentiel PE 2013

Mai 2014

F. RITTER IEN Caluire-Lyon 4^{ème}





Référentiel 2006 (2007)

- Paru au BO n°1 du 4/01/2007
- Encart intitulé : cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM (arrêté du 19/12/2006)
- Annexe de l'encart :
 - 1 - Former des maîtres pour le service public d'éducation
 - 2 – les principes de la formation professionnelle des maîtres
 - 3 – les compétences professionnelles des maîtres

Son économie générale :



- En introduction : unité du métier de professeur au-delà des particularités du niveau d'enseignement : un seul référentiel
- Dix compétences professionnelles toutes également indispensables
- Chacune met en jeu :
 - Des connaissances
 - Des capacités à les mettre en œuvre
 - Des attitudes professionnelles fondamentales

Les dix compétences



- **Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable**
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- Organiser le travail de la classe
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Evaluer les élèves
- **Maîtriser les TICE**
- **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école**
- **Se former et innover**

La déclinaison d'une compétence



- Une introduction qui explicite le « titre de la compétence »
- Connaissances : champ des savoirs théoriques, administratifs et réglementaires, juridiques, techniques...
- Capacités : du côté des indicateurs, des observables de la compétence
- Attitudes : elles sont qualifiées ou explicitées

Finalemment...



- Une mise à plat des composantes du métier
- Une expression des attendus et des exigences
- ... qui guide la formation initiale et continue et l'inspection/évaluation
- Une organisation qui présente des recoupements

Référentiel 2009 : école maternelle



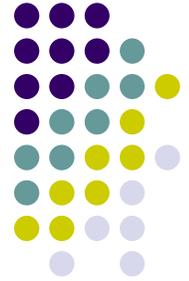
- Circulaire du 17/08/2009 parue au BO n°32 du 3/09/2009
- Annexe de la circulaire : « *déclinaison du référentiel de compétences des enseignants qui pointe les connaissances et compétences qui doivent être particulièrement développées pour répondre aux besoins des jeunes enfants scolarisés en classe ou école élémentaire* »

Son économie générale :



- Il est organisé en référence :
 - au référentiel 2006 dont il emprunte la structure
 - au programme 2008 de l'école maternelle
- Il reprend 8 des 10 compétences de 2006 :
« TICE et se former et innover relèvent de la formation de tous les PE »
- Il explicite chaque compétence en réalisant des commentaires permettant de la cerner, en précisant les connaissances spécifiques requises, les attitudes spécifiques à avoir

Finalemment...



- C'est un guide précis sur le « bien enseigner à l'école maternelle »
- L'organisation en connaissances/capacités/attitudes n'apparaît pas explicitement
- Il comporte de nombreuses « orientations de travail »

Référentiel 2013 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation



- Paru sous forme d'annexe à l'arrêté du 1/07/20013 au BO n°30 du 25/07/2013
- Entre en vigueur au 1^{er} septembre 2013
- C'est un des outils de la refondation de l'école
- Il concerne les professeurs, professeurs documentalistes et CPE



Des principes affirmés

- Les métiers « *s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres* »
- Tous les professionnels concourent à des objectifs communs, se réfèrent à une culture commune,
- Il y a une spécificité de ces métiers dans leur contexte d'exercice
- Le référentiel permet d'identifier les compétences professionnelles attendues

Définition de la notion de compétence :



- « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte » ...
- ...impliquant « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments »

Son économie générale :



- 14 compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : 1 à 14
- 5 compétences communes à tous les professeurs : P1 à P5
- ...et 4 compétences spécifiques aux professeurs documentalistes : D1 à D4
- 8 compétences spécifiques aux CPE : C1 à C8

- P1 à P5 comportent des données génériques et des données spécifiques au lieu d'exercice



Référentiel 2006	Référentiel 2013 – compétences génériques	Référentiel 2013 – compétences des professeurs
I. Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable	1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans celui de l'école 6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques	
II. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	P2. maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
III. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	8. Utiliser une langue étrangère dans les situations exigées par son métier	P1. maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
IV. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<i>P3. construire, mettre en œuvre, animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.</i>
V. Organiser le travail de la classe		P4. organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
VI. Prendre en compte la diversité des élèves	4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<i>P3. construire, mettre en œuvre, animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.</i>
VII. Evaluer les élèves		P5. évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
VIII. Maîtriser les TICE	9. Intégrer les éléments de la culture numérique	
IX. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école	
X. Se former et innover	14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	



Finalemment...

- Une organisation qui met en lien les métiers de l'éducation et du professorat dans une logique de prise en charge globale et cohérente des élèves au sein du système scolaire
- Un équilibre nouveau dans les attendus en termes de compétences :
 - Importance de l'éthique et de la responsabilité
 - Importance du travail en équipe et du partenariat